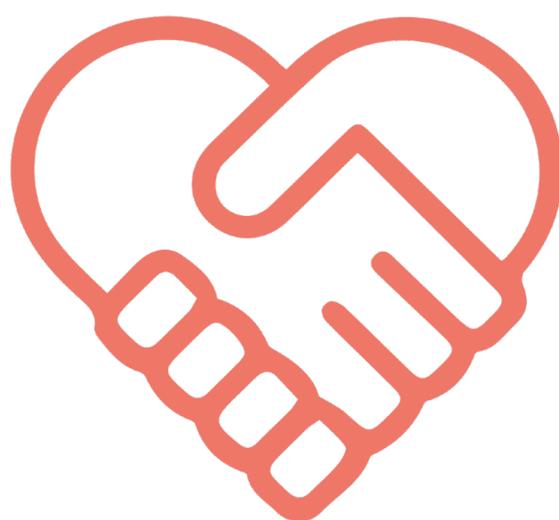


# CONVENTION DE BENEVOLAT



# Convention de bénévolat

Entre les soussignés,

D'une part,

**La Fondation Saint Charles de Nancy,**  
dont le siège social est situé 58, rue des Quatre Églises - 54000 Nancy

**Pour l'établissement**.....,

sis à .....

immatriculé sous le n° de SIRET .....

**Représenté par** .....

Directeur/Directrice, dûment habilité·e à cet effet,  
désigné·e dans tout ce qui suit par l'expression «l'établissement».

Le «référent bénévole» au sein de l'établissement est :

.....

exerçant la fonction de .....

D'autre part,

**Le bénévole**

Nom : .....

Prénom : .....

Demeurant : .....

.....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Mail : .....

désigné·e dans tout ce qui suit par l'expression «le bénévole».

# Les parties ont convenu et arrêté ce qui suit

## Article 1 - Objet de la Convention de Bénévolat

La présente convention a pour objet de définir le cadre des relations entre l'établissement et le bénévole.

## Article 2 - Définition du bénévole

Le bénévole est celui qui s'engage, de son plein gré, sans toucher de rémunération au sens monétaire du terme, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté.

## Article 3 - Durée de la Convention de Bénévolat

La présente convention est conclue, à compter du ..... / ..... / ....., pour

- une durée indéterminée
- une durée déterminée, du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Les parties sont libres de mettre fin à la présente convention à tout moment, mais s'engagent à prévenir l'autre partie dans un délai raisonnable.

## Article 4 - Réalisation de l'intervention bénévole

Le bénévole s'engage à porter un badge indiquant son nom et sa qualité.

Le bénévole s'engage à mener à bien les tâches définies au regard de ses aptitudes, du temps dont il dispose et des responsabilités qu'il accepte, à savoir :

- ↳ le bénévole s'engage à agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun et à ne pas intervenir dans le domaine médical et paramédical.
- ↳ le bénévole déclare coopérer dans un esprit de compréhension mutuelle et d'estime réciproque, avec tous les acteurs de l'établissement.



## **Article 5 - Activité du bénévole**

Le bénévole s'engage à préparer et à assurer ses interventions avec ponctualité, régularité et sérieux dans le respect d'une organisation définie en accord avec l'établissement. En cas d'absence ou de défection momentanée, le bénévole s'engage à prévenir l'établissement ou le «référént bénévole», pour que les dispositions nécessaires puissent être prises et pourvoir éventuellement à son remplacement.

## **Article 6 - Savoir Être**

Le bénévole est tenu à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des tiers pour tout ce qui concerne l'exercice de sa mission, et d'une manière générale pour tout ce qui a trait à l'activité de l'établissement tant durant son activité, qu'au terme de celle-ci.

Le bénévole s'engage à respecter toute personne qu'il sera amené à rencontrer lors de ses interventions, à ne pas imposer sa présence et à respecter les désirs et les limites des personnes accueillies et de leurs proches.

## **Article 7 - Responsabilité civile**

La responsabilité civile du bénévole est prise en charge par l'assurance de l'établissement qui déclare également, avoir souscrit une assurance collective couvrant les risques d'accident du travail et de maladie professionnelle de ses bénévoles.

## **Article 8 - Participation aux frais**

Aucune rémunération et/ou indemnité, sous quelque forme que ce soit, n'est due au bénévole. Néanmoins, l'établissement s'engage à participer aux frais réels exposés par le bénévole dans le cadre des missions et/ou activités qui lui sont confiées.

Ceci concerne notamment les frais de déplacement, les frais de formation et les frais de matériel nécessaires dans le cadre de la réalisation des missions et/ou activités qui lui sont confiées et préalablement accordées par l'établissement.

**La présente convention est établie et signée en deux exemplaires, dont chacune des deux parties reconnaît avoir reçu un exemplaire.**

**Fait à ....., en double exemplaire, le ..... / ..... / .....**

**Signatures <sup>1</sup> du·de la Directeur·trice :**

**du·de la bénévole :**

<sup>1</sup> signature précédée de la mention «lu et approuvé sans réserve»

